



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme social

Question écrite n° 42578

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur la question du temps libre et des vacances en rapport avec les enfants et leurs familles. La question du temps libre et la possibilité de partir en vacances méritent une attention toute particulière. Les caisses d'allocations familiales y consacrent des moyens importants. L'Etat mène, dans ces domaines, des politiques ambitieuses, notamment à travers les contrats éducatifs locaux. Les collectivités locales sont en première ligne. Avec raison, car le temps libre est, pour l'enfant, une occasion d'éveil de ses compétences créatives et sensorielles, d'apprentissage de la vie en société et du respect de l'autre. C'est donc là un temps déterminant pour les enfants qu'il convient d'articuler avec celui de l'école. Et pourtant une partie trop importante d'enfants et de familles ne partent toujours pas en vacances. En conséquence, il lui demande quelles orientations elle compte mettre en oeuvre pour permettre aux enfants et à leurs familles un accès le plus large possible aux vacances.

Texte de la réponse

Dès le début janvier 2000, un groupe de travail a été mis en place par la secrétaire d'Etat au tourisme afin de faire des propositions pour mieux prendre en compte la place des vacances dans la politique familiale. Ce groupe de travail a rassemblé les principales institutions publiques et privées en charge de la politique familiale : la Caisse nationale des associations familiales, l'Union nationale des associations familiales, la délégation interministérielle à la famille, des associations (Vacances ouvertes, Fédération unie des auberges de jeunesse...), l'Agence nationale des chèques-vacances, le ministère de l'emploi et de la solidarité (direction de l'action sociale), les centrales syndicales représentatives. Par ailleurs, la secrétaire d'Etat au tourisme a demandé à la coordination nationale du tourisme social et associatif mise en place en janvier 2000, et qui regroupe les principaux acteurs du secteur, de mener une réflexion sur l'accès des familles et des jeunes aux vacances. Dans le cadre de la coordination, un groupe de travail a été constitué sur ce thème et doit rendre un rapport avant la fin de l'année 2000. Le secrétariat d'Etat au tourisme examinera attentivement les propositions de ces différents rapports et mettra tout en oeuvre pour l'accès des enfants et des familles aux vacances.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42578

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1421

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6148